



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

Nréf. SGal/CH

Objet : recrutement des cadres régionaux et départementaux et adjoints des services UNSS

Paris, le 27 mai 2016

Madame DUBO Florence
Directrice Adjointe
DGRH
Ministère de l'Éducation Nationale
72 rue Regnault
75013 PARIS

Madame la Directrice Adjointe,

Il nous faut de nouveau vous alerter sur des dysfonctionnements liés au recrutement des directeurs et directrices de services déconcentrés de l'UNSS pour la rentrée 2016.

En effet nous ne pouvons que constater et dénoncer ce qui se passe actuellement, ou plus exactement ce qui ne se passe pas, pour le recrutement des nouveaux cadres UNSS pour la rentrée prochaine.

La Note de service du 10/12/2015 a soulevé nombre de critiques, notamment de notre part, car nous estimions que les garanties n'étaient pas suffisantes pour s'assurer d'un déroulement des recrutements dans de bonnes conditions.

A notre connaissance, à ce jour seuls deux recrutements auraient été réalisés officiellement pour les postes de direction régionale de Guadeloupe et de direction régionale adjointe à Grenoble, quand une quinzaine de postes sont vacants.

La volonté clairement affichée par la Note de service de décembre 2015 d'avancer le calendrier de recrutements des cadres UNSS afin de fluidifier le mouvement intra dans les académies et permettre une rentrée sereine pour le sport scolaire, ne peut s'opérer. C'est incompréhensible et inacceptable.

Les responsables académiques du SNEP-FSU ne cessent de relancer les autorités académiques sans aucun effet. Cette Note de service est incomprise et sans intervention de la DGRH pour en faire une explication claire, nous ne pourrions faire évoluer les situations dans les académies. Cette incompréhension est notamment visible dans les réponses que nous avons pu recevoir des services académiques, réponses loin d'être exhaustives :

- Bordeaux (SGA, DRH): « les nominations des directeurs départementaux de l'UNSS font l'objet d'un arrêté ministériel (cf. note de service n°2015-210 du 10/12/2015). Pour l'instant nous n'avons rien reçu. »
- Clermont : le poste de DSD 15 déclaré vacant dans la NS du 10/12/15 ne serait plus vacant... pourtant le directeur partira en retraite en 2017 et son départ avait été validé par les autorités académiques.
- Grenoble : Le poste de DSD38, susceptible d'être vacant, n'est pas libéré alors que depuis plusieurs années consécutives, la directrice départementale y étant affectée est « prêtée » à l'académie de Lyon sans aucune perspective de rejoindre le poste sur lequel elle est pourtant affectée.

Et tout cela sans compter sur les postes vacants pour lesquels les personnels ont été informés de leur recrutement sans pour autant avoir reçu d'affectation définitive :

Bordeaux : DSD 24

Clermont : DSD 15

Créteil : DSD 93, DSD 94, DSDA 94

Lille : DSDA 62

Lyon : DSD 42

Montpellier : DSD 48

Reims : DSD 51

Toulouse: DSD 46

Versailles: DRA, DSD 91

Nous nous permettons de relever dans la Note de service du 10/12/15 des extraits¹ qui devraient être rappelés aux autorités académiques afin de permettre la rédaction d'arrêtés définitifs d'affectation pour nos collègues, futurs cadres UNSS, et de libérer les postes qu'ils occupaient jusqu'à présent, ceci dans le souci de permettre au mouvement intra de se dérouler dans les meilleures conditions et d'offrir une préparation convenable de l'organisation du sport scolaire dans les départements et académies.

Tous semblent attendre des directives de la DGRH, il nous semble plus qu'opportun de rappeler ces extraits pour mettre fin à ces situations.

C'est pourquoi nous vous demandons à nouveau, et de manière très urgente, une audience afin d'échanger avec vous sur cette situation et sur la fin du détachement des directeurs et directrices des services régionaux de l'UNSS au 1er septembre prochain.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice Adjointe, à l'expression de notre considération distinguée.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général



Nathalie FRANÇOIS
Secrétaire Nationale

Copie à MM. A.Grosse et C.Audeguy DGESCO, J.Moissette DGRH
L.Petrynka, L.Lejeune UNSS

¹ *les termes soulignés de ces extraits le sont par nos soins :*

S'agissant des postes de directeurs et directrices de services UNSS départementaux et régionaux « Les dossiers sont examinés et classés par chaque recteur »

« Les recteurs(trices) (...) adresseront la liste des candidats(es) retenus(es) à la direction générale des ressources humaines avant le 18 février 2016. »

« Les candidats(es) seront informés(es) avant cette date de la suite donnée à leur candidature ».

Rien ne précise donc dans cette NS que la DGRH doive confirmer cet avis émanant des recteurs et rectrices.

Par ailleurs il est précisé plus loin dans cette NS :

« 4 - Position administrative des personnels recrutés

(...) Les personnels recrutés sur des postes de directeur ou directeur(trice) adjoint(e) de service régional ou départemental seront désignés

pour exercer leurs fonctions, en position d'activité, dans l'académie de recrutement par arrêté ministériel (DGRH B2-2) en cas de changement d'académie, ou par arrêté du recteur en cas de changement de poste dans l'académie.